DE L'EMPLOI

N° 57.

DU NITRATE D'ARGENT FONDU

DANS LE TRAITEMENT EXTERNE DE QUELQUES MALADIES;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 7 avril 1826, *pour obtenir le grade de Docteur en médecine,*

PAR L. E. GUILLEMINEAU, de Courtenay,

Ancien interne de première classe des hôpitaux et hospices civils de Paris.

Homines enim ad deos nullâ re propiùs accedunt quàm salutem hominibus dando.
CIC., *pro Lig.*

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 13.

1826.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LANDRÉ-BEAUVAIS, Doyen.	Messieurs
Anatomie	CRUVEILHIER.
Physiologie	DUMÉRIL, *Suppléant.*
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN fils.
Histoire naturelle médicale	CLARION, *Examinateur.*
Pharmacologie	GUILBERT.
Hygiène	BERTIN.
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN. ROUX.
Pathologie médicale	FIZEAU. FOUQUIER.
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT.
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	DÉSORMEAUX.
Clinique médicale	CAYOL, *Examinateur.* LAENNEC. LANDRÉ-BEAUVAIS, *Président.* RÉCAMIER.
Clinique chirurgicale	BOUGON. BOYER. DUPUYTREN.
Clinique d'accouchemens	DENEUX, *Examinateur.*

Professeurs honoraires.

MM. CHAUSSIER, DE JUSSIEU, DES GENETTES, DEYEUX, DUBOIS, LALLEMENT, LEROUX, MOREAU, PELLETAN père, PINEL VAUQUELIN.

Agrégés en exercice

Messieurs	Messieurs
Arvers.	Maisonnabe, *Examinateur.*
Breschet.	Moreau, *Suppléant.*
Capuron.	Murat.
Chomel.	Parent du Chatelet.
Cloquet aîné.	Pavet de Courteille.
Coutanceau.	Ratheau.
De Lens.	Richard.
Gaultier de Claubry.	Ruilier.
Gérardin.	Ségalas.
Guersent.	Serres.
Jadioux.	Thévenot.
Kergaradec, *Examinateur.*	

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MA BONNE MÈRE.

A MONSIEUR ALIBERT,

Professeur de la Faculté de médecine de Paris ; premier Médecin ordinaire du Roi ; Médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis.

MONSIEUR ET HONORÉ MAÎTRE,

Les bontés que vous avez toujours eues pour moi peuvent seules m'inspirer la confiance de vous offrir l'hommage de mon premier essai.

Si j'eusse voulu vous témoigner ma reconnaissance de tout ce que je dois à vos leçons cliniques et à la lecture de vos ouvrages, j'aurais entrepris une analyse trop longue et trop au-dessus de mes forces. Cette analyse appartient à l'histoire de la médecine et de la philosophie, dont les progrès ont fait votre gloire et notre bonheur. Quoique cet opuscule ne rende que faiblement vos idées sur un point de traitement de certaines maladies cutanées, veuillez l'accueillir comme un témoignage de mon admiration et de mon respect.

L. E. GUILLEMINEAU.

DE L'EMPLOI

DU NITRATE D'ARGENT FONDU

DANS LE TRAITEMENT EXTERNE DE QUELQUES MALADIES

Le nitrate d'argent est un caustique qui détruit, par un sorte de brûlure, les parties du corps avec lesquelles on le met en contact. Il prend le nom de *pierre infernale* ou de *nitrate d'argent fondu*, quand on le soumet à l'action du calorique, et qu'on le coule dans des moules cylindriques. Sa couleur est blanche, lorsqu'on l'introduit dans un tube en verre ; elle est grisâtre, et même noire, si le tube dont on se sert est en cuivre. Sa saveur est amère, caustique ; il n'attire pas l'humidité de l'air, et se dissout dans un poids d'eau froide égal au sien.

Mode d'action. Lorsqu'on applique le nitrate d'argent sur une partie vivante, il attaque sa surface ; puis il pénètre peu à peu son tissu, avec lequel il contracte une véritable union chimique. Sa propriété ne consiste donc que dans une tendance à la combinaison, qui, s'exerçant sur un organe vivant, en détruit d'abord la vitalité, puis en modifie la composition matérielle. Il arrive même un moment où ce caustique, saturé de la substance avec laquelle il se combine, a perdu son activité ; alors les propriétés vitales se développent davantage au-dessous de la partie ; il s'établit dans ce point

une légère démarcation, et une suppuration plus ou moins abondante détache l'escharre, qui ne paraît être que le produit de l'union du caustique avec les tissus organiques.

Les phénomènes locaux qu'on remarque sur la partie qui vient d'être cautérisée varient suivant que la peau est saine ou malade. Dans le premier cas, la douleur est nulle lors de l'application du caustique, et ce n'est que quelques instans après que le malade éprouve une légère démangaison qui n'est que de courte durée. Dans le second cas, à la cuisson, qui se fait ressentir d'une manière subite, succède une douleur, ordinairement assez vive, mais momentanée, qui laisse ensuite le malade dans un repos complet jusqu'au développement de l'inflammation, qui doit détacher l'escharre, et qui commence douze à quinze heures après l'application du caustique. La partie sur laquelle on vient de promener le nitrate d'argent prend de suite une couleur bleue, qui devient d'autant plus foncée qu'on s'éloigne davantage de l'époque de la cautérisation. Quelques jours après, si on examine l'endroit désorganisé, on voit tantôt une pellicule noirâtre formée par l'union du caustique avec l'épiderme; d'autrefois une escharre assez épaisse, résultat de la destruction plus ou moins complète du tissu réticulaire et du derme sous-jacent. Le premier cas s'observe quand on promène le nitrate d'argent sur l'épiderme sain, et le second, quand ce dernier se trouve détruit par la maladie. Il n'est point rare de voir se développer à la suite de l'application du nitrate d'argent, sur une surface un peu étendue, une fièvre inflammatoire, résultat de l'exaltation des propriétés vitales de l'endroit désorganisé; mais cette fièvre, qui presque toujours est éphémère, ne peut qu'être avantageuse.

Propriétés médicinales. Appliqué à l'extérieur, le nitrate d'argent détruit les cicatrices, ronge les chairs fongueuses, change le mode de vitalité de la partie sur laquelle on le promène. C'est dans ce dernier but que M. le professeur *Alibert* l'emploie journellement à l'hôpital Saint-Louis dans toutes les affections chroniques de la peau,

les engorgemens ganglionnaires qu'on remarque généralement au cou dans le scrophule, et qui, abandonnés à eux-mêmes, sont susceptibles de rester stationnaires pendant des années. Il y a recours encore dans le début de la dartre scrophuleuse rongeante, qui affecte le nez avec une sorte de prédilection, et le détruit lorsqu'on ne parvient pas à arrêter les progrès du mal, tantôt d'une manière lente et graduée, d'autres fois avec une rapidité étonnante. Il est encore une maladie dans laquelle il fait un usage presque exclusif de ce moyen comme traitement local ; je veux parler de ces ulcérations syphilitiques qu'on remarque quelquefois au voile du palais, et qui résistent assez souvent à plusieurs traitemens mercuriels, quoique faits méthodiquement. Il n'est point rare de voir disparaître alors ces ulcérations après quelques applications de ce caustique. L'art de guérir est donc très-redevable à M. le professeur *Alibert* de l'emploi de ce moyen, qui était tout-à-fait ignoré avant lui dans le traitement des maladies cutanées. Parmi les médecins distingués qui, après M. le professeur *Alibert*, font le plus fréquemment usage du nitrate d'argent dans le traitement externe des maladies de la peau, je citerai M. *Lugol*, l'un des médecins de l'hôpital Saint-Louis, qui l'emploie avec des succès non moins grands que ceux obtenus par son célèbre devancier.

Le nitrate d'argent doit être proscrit dans tous les exanthèmes cutanés qui offrent un caractère d'acuité très-prononcée. Tout récemment des praticiens, d'ailleurs très-distingués, de la capitale, ont voulu étendre l'emploi du nitrate d'argent au traitement de la variole, pensant qu'en ayant recours à la cautérisation des boutons dès leur début, ils les feraient avorter, et rendraient la maladie bénigne ; mais des observations faites à ce sujet à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Saint-Louis ont prouvé qu'il en était tout autrement, et que la cautérisation, dans ce cas, loin de faire avorter les boutons, développait, au contraire, une inflammation très-vive de la face, et déterminait des symptômes cérébraux, qui devenaient presque toujours funestes aux malades.

La cautérisation devra encore être proscrite toutes les fois qu'il s'agira de perforer une membrane touchant une cavité, telle que la membrane du tympan : ce moyen doit être rejeté d'abord à cause de sa lenteur à agir, et ensuite parce qu'il peut déterminer beaucoup d'effroi. En effet, M. le professeur *Richerand* nous a raconté dans ses leçons orales qu'un chirurgien qui, dans un cas de surdité, avait employé le nitrate d'argent pour perforer la membrane dont je viens de parler, fut effrayé par un bruit particulier qu'elle fit entendre lors de sa rupture, et qu'il crut qu'un morceau de nitrate était tombé dans l'intérieur de l'oreille. On doit sentir à quels accidens le malade serait exposé si, par malheur, pareille chose arrivait.

Mode d'application. L'application de ce caustique est très-facile : il s'agit seulement de le tremper dans l'eau, et de le passer ensuite à plusieurs reprises sur la partie qu'on veut désorganiser. Le nitrate d'argent possède le grand avantage de ne détruire les parties que d'une manière lente et graduée, et de ne déterminer qu'une très-légère douleur. Il peut être ensuite promené sur une surface très-étendue, sans que son absorption soit à redouter. Je vais maintenant rapporter quelques-unes des observations que j'ai recueillies sur ce sujet à la clinique de M. le professeur *Alibert*, pour servir de preuve aux propositions que je viens d'émettre.

I.re OBSERVATION.

Dartre squameuse humide à la lèvre supérieure.

Mademoiselle Camille, âgée de dix-neuf ans, d'un tempérament lymphatique, entra à l'hôpital Saint-Louis le 7 septembre 1825. Elle était affectée depuis un an d'une dartre squameuse, pour laquelle on avait employé, mais envain, un grand nombre de traitemens tant empiriques que rationnels.

Le lendemain de son admission dans l'hôpital Saint-Louis, M. le professeur *Alibert* la mit de suite aux amers, et fit toucher la partie

malade avec le nitrate d'argent. Cette jeune personne, d'ailleurs très-craintive, n'éprouva, de l'application de ce caustique, qu'une cuisson très-supportable. Tous les six jours pareille opération fut faite, et mademoiselle Camille est sortie de l'hôpital le 15 du mois de novembre, offrant une guérison radicale.

II.e OBSERVATION.

Dartre rongeante au nez, dont la nature paraissait être et scrophuleuse et syphilitique.

La nommée Joséphine Cantin, âgée de trente ans, d'un tempérament lymphatique très-prononcé, entra à l'hôpital Saint-Louis dans le courant de mars 1825, pour y être traitée d'une dartre rongeante qui avait d'abord affecté la muqueuse, et d'une manière successive un des cartilages latéraux du nez, malgré plusieurs traitemens que lui fit subir un médecin aux soins duquel elle se confia.

Lorsqu'elle entra à l'hôpital Saint-Louis, M. *Alibert*, après avoir appris de cette femme qu'elle avait eu une affection vénérienne qui avait été mal traitée, et après avoir bien examiné la forme et la couleur de cette dartre, qui portait bien évidemment le cachet de la maladie citée plus haut, la mit de suite à la liqueur de *Van-Swiéten*, qu'on donna d'abord à la dose d'un quart de grain par jour, et qu'on porta ensuite jusqu'à celle d'un grain dans le même espace de temps. Ce traitement a été suivi avec la plus grande régularité pendant trois mois consécutifs, au bout desquels on n'observa aucun changement en mieux. La malade, fatiguée de la longueur de ce traitement, et ennuyée de voir que la dartre restait toujours stationnaire, pria M. *Alibert* d'avoir recours à d'autres moyens, et lui dit qu'elle était résignée de les supporter, quelque douloureux qu'ils fussent. M. *Alibert* la mit alors à l'usage des martiaux, et fit toucher très-fortement la partie malade avec le nitrate d'argent. La première application en fut faite dans le mois de juin, et la malade, après

cinq mois d'applications réitérées de ce caustique, est sortie avec la meilleure cicatrice possible.

III.e OBSERVATION.

Ganglions lymphatiques engorgés au cou, symptomatiques d'une affection scrophuleuse.

La nommée Pauline Dubut, âgée de dix-huit ans, d'une constitution lymphatique portée à l'excès, entra à l'hôpital Saint-Louis le 19 octobre 1824. Elle était atteinte d'une affection scrophuleuse, qui avait surtout envahi les ganglions du cou. Cette maladie ne s'est déclarée qu'à l'âge de douze ans chez cette fille, qui jusqu'alors avait toujours joui d'une bonne santé. Elle en attribue le développement à l'habitation dans un endroit humide, et à l'usage de mauvais alimens. Lors de son entrée dans l'hôpital, elle nous a offert quatre ganglions engorgés au cou, dont deux étaient presque complètement détruits par la suppuration, et communiquaient avec l'extérieur au moyen de trajets fistuleux, par lesquels sortait un pus séreux et mal élaboré. Cette fille, assez mal réglée depuis un an, fut mise à l'usage des martiaux et à celui des bains sulfureux. On toucha les ganglions engorgés et les trajets fistuleux avec le nitrate d'argent, qui, appliqué tous les cinq à six jours, et chaque fois assez fortement, détermina à trois reprises différentes une fièvre inflammatoire, qui ne produisit que de bons effets; car, chaque fois qu'elle s'est manifestée, les tumeurs ont considérablement diminué; touchées tous les cinq à six jours, comme je viens de le dire, ces tumeurs ont disparu dans un espace de temps très-court; car, au mois de février 1825, la malade est sortie guérie, quatre mois après son entrée.

IV.e OBSERVATION.

Ulcère syphilitique ancien, ayant détruit presque tout le voile du palais.

La nommée Euphrasie Bonot, âgée de trente-cinq ans, d'un tempérament lymphatico-sanguin, entra à l'hôpital Saint-Louis, le 6 juillet 1825, pour y être traitée d'un ulcère syphilitique qui existait au voile du palais depuis environ six mois. Cette femme avait contracté la maladie vénérienne deux ans avant l'apparition de cet ulcère, et comme elle s'était toujours fait traiter par des charlatans, la maladie n'avait jamais été bien guérie. Lors de son entrée, cette femme, dont la constitution n'était point encore très-altérée, fut mise, par M. le professeur *Alibert*, à l'usage des sudorifiques, et prit en outre tous les matins une cuillerée à café de liqueur de *Van-Swiéten*, dont on augmenta bientôt la dose de manière à en donner le soir une égale quantité à celle du matin. L'ulcère, après deux mois de ce traitement exécuté avec le plus grand soin, s'améliora sensiblement. Le traitement fut encore continué ; mais on fut obligé de le suspendre trois semaines après, à cause des violentes douleurs que la malade ressentait dans l'estomac. L'ulcère restant alors tout-à-fait stationnaire, on pensa qu'il était nécessaire d'exciter l'inflammation languissante à laquelle il paraissait en proie. On le toucha donc avec le nitrate d'argent, et la malade est sortie guérie après huit applications du caustique.

V.e OBSERVATION.

Dartre crustacée flavescente à la joue.

Mademoiselle Sophie Benard, âgée de dix-huit ans, d'une constitution lymphatique, entra à l'hôpital Saint-Louis le 6 août 1825. Elle était affectée depuis quatre mois d'une dartre formée par une croûte

très-épaisse, qui tombait et reparaissait ordinairement peu de temps après sa chute. Cette fille, à cela près, jouissait d'une très-bonne santé. Le lendemain de son arrivée, M. *Lugol* lui fit appliquer des cataplasmes émolliens sur la joue pour provoquer la chute de la croûte, afin de pouvoir ensuite y promener le nitrate d'argent. La première application en fut faite huit jours après son admission dans l'hôpital. La douleur fut un peu vive, parce que la partie excoriée offrait une étendue assez considérable; mais elle cessa bientôt, et ne se développa de nouveau que deux jours après, avec de la rougeur et une légère tuméfaction au pourtour de la partie brûlée, annonçant la chute de l'escharre, qui eut lieu trois jours après. On vit alors une partie unie, luisante, qui fut touchée de nouveau, et offrit, après trois autres cautérisations, un épiderme sans la moindre altération. La malade est sortie complètement guérie deux mois après son entrée.

VI.e OBSERVATION.

Ulcères scrophuleux ayant leur siége au cou.

La nommée Élisabeth Dufour, âgée de vingt-un ans, d'un tempérament lymphatique porté à l'excès, entra à l'hôpital Saint-Louis le 7 février 1825. Cette fille portait depuis un grand nombre d'années des ganglions lymphatiques engorgés au cou, et qui étaient restés indolens jusqu'à l'époque de la menstruation. Mais à ce moment, ces engorgemens devinrent douloureux, suppurèrent, et il s'établit plusieurs fistules. C'est dans cet état que la malade est entrée dans l'hôpital Saint-Louis. On la mit de suite aux amers les plus énergiques, et on chercha à aviver l'inflammation languissante qui existait au pourtour des plaies, au moyen du nitrate d'argent, qu'on promena dans toute l'étendue des trajets fistuleux. On obtint ce qu'on désirait; car ces fistules devinrent très-douloureuses, laissèrent écouler une plus grande quantité de pus et de meilleure qualité; les parties environnantes offrirent la teinte rosée qu'on remarque dans les

inflammations de bonne nature. Les fistules furent touchées tous les cinq jours, et on exerça, en outre, sur les parties dénudées, une légère compression au moyen de charpie et de bandes. Ce traitement, continué pendant quatre mois, et la cautérisation, pratiquée surtout avec la plus grande exactitude, ont procuré des cicatrices fermes et solides.

VII.e OBSERVATION.

Dartre squameuse humide derrière chaque oreille.

La nommée Louise André, âgée de vingt-trois ans, d'une constitution lymphatico-sanguine, a été admise dans l'hôpital Saint-Louis le 17 du mois de juin 1825. Lors de son entrée, la partie postérieure de chaque oreille offrait des écailles épaisses, qui, en tombant, laissaient une surface rouge et couverte d'une espèce de rosée. La maladie existait déjà depuis trois mois, lorsque cette femme est entrée dans l'hôpital. Elle avait employé pendant long-temps et infructueusement les émolliens et une infinité d'autres remèdes prescrits par des charlatans. M. le professeur *Alibert* la mit à l'usage des laxatifs, et fit promener en outre le nitrate d'argent sur les parties malades. Les cautérisations, répétées tous les cinq jours, ont procuré une cure radicale. Il est bon de noter que pendant tout ce temps les laxatifs ont été continués.

VIII.e OBSERVATION.

Ulcère syphilitique existant au voile du palais.

Le nommé Louis Lafont, âgé de quarante-trois ans, d'une constitution éminemment sanguine, a été admis dans l'hôpital Saint-Louis, le 12 du mois d'août 1825, pour y être traité d'un ulcère syphilitique dont il était atteint depuis quatre mois, et qui avait détruit la luette et une partie des piliers du voile du palais. Cet homme fut mis à l'u-

sage de la liqueur, qui ne produisit pas d'effet sensible pendant le premier mois, mais qui finit enfin, après trois mois de son administration, par déterminer la cicatrisation de la plus grande partie de l'ulcère. Un point restait cependant stationnaire, et paraissait offrir une inflammation languissante. On se détermina alors à avoir recours au nitrate d'argent, qui, appliqué à plusieurs reprises, produisit l'effet qu'on désirait, c'est-à-dire une cicatrice solide, et ne laissant aucun doute sur la guérison radicale.

Je pourrais rapporter un plus grand nombre d'observations tant de dartres que d'ulcères scrophuleux, de ganglions lymphatiques non ulcérés, etc., qui ont également cédé à l'emploi du nitrate d'argent; mais je pense que les exemples que je viens de rapporter suffiront pour démontrer l'efficacité et la nécessité de ce traitement local dans plusieurs éruptions chroniques de diverse nature dont la peau peut être le siége.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Quæ medicamenta non sanant, ea ferrum sanat; quæ ferrum non sanat, ea ignis sanat; quæ verò ignis non sanat, ea insanabilia existimare oportet. *Sect.* 8, *aph.* 6.

II.

Apoplectici autem fiunt maximè ætate ab anno quadragesimo usque ad sexagesimum. *Sect.* 6, *aph.* 57.

III.

Qui sanguinem spumosum exspuunt, his ex pulmone talis rejectio fit. *Sect.* 5, *aph.* 13.

IV.

Vulneri convulsio superveniens, lethale. *Ibid.*, *aph.* 2.

V.

In non intermittentibus febribus, si externa quidem frigida sint, interna verò urantur, et sitim habeant, lethale. *Sect.* 4, *aph.* 48.